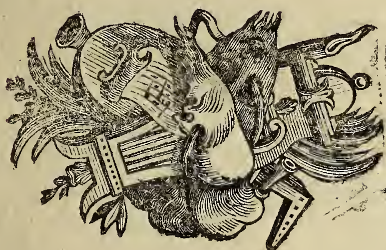
LETTRE DE M. CÉRUTTI,

ADRESSÉE AU CAFÉ DE FOIX,

Au sujet d'un Écrit de M. SCHMITS, Membre de l'Assemblée nationale.



A PARIS,
Chez DESENNE, Libraire, au Palais royal.

1789.

7.bre 1789.)

14

LETTRE DE M. CÉRUTTI, ADRESSÉE AU CAFÉ DE FOIX.

MESSIEURS,

On vient de m'apprendre qu'on a lu, avant hier, devant vous, un Ecrit de M. Schmits, Membre de l'Assemblée Nationale, & que, dans cet Ouvrage, on me faisoit l'honneur de me citer, comme ayant combattu *le Veto royal absolu.*

Mon opinion n'est nullement importante au Public; mais la question du *Veto royal* l'est tellement à la France, que je me crois obligé de repousser tout de suite la fausse imputation de M. Schmits, ou du moins la contradiction apparente dans laquelle il me fait tomber.

Cette dispute, Messieurs, vous intéresse, puisqu'elle intéresse tous les bons Français. Vous avez fait vos preuves. Permettez-moi d'établir les miennes. Daignez les entendre avec une indulgence & une impartialité citoyenne. Un sim-

ple mouvement suffit à la vertu pour entreprendre des choses difficiles; un long examen, une combinaison exacte sont nécessaires à la raison pour résoudre un problême compliqué. Défiez-vous, Messieurs, de ceux qui sont si expéditifs dans leurs idées. Ils ne décident si promptement, que parce qu'ils étoient décidés d'avance. Leur Jugement n'est qu'un préjugé.

Dans tous les Arts, dans toutes les Sciences, ce n'est qu'à force de méditation que l'on parvient aux véritables regles. La conversation agite les plus vastes objets, mais elle ne peut les analyser & les approfondir, ni les rapporter & les unir les uns aux autres. On demeure toujours dans le vague, & l'on n'avance que sur la superficie. Au milieu d'une dispute, c'est pis encore. La vanité s'attache à son opinion, & l'enthousiasme y prétend enchaîner le Monde entier.

S'il est un sujet sur lequel l'enthousiasme se fasse moins de scrupule d'être tyrannique, & sur lequel il montre le moins de philosophie & laisse le moins de liberté, c'est la Liberté & la Philosophie. Ces deux noms, devant lesquels tout nom doit s'abaisser, servent de logique à ceux qui n'en ont pas : quand ils les ont prononcés, ils pensent avoir tout dit. Ainsi la liberté se réduit à commander, & la Philosophie à croire.

Les secrets de la Science, tout obscurs qu'ils sont, ne renferment pas la moitié des nuages qui couvrent la Politique. On peut la définir la Science des Intérêts. Depuis que les Peuples se sont réunis en corps de Société, ils n'ont cessé

de combattre, tantôt pour des intérêts apparens, tantôt pour des intérêts véritables. L'expérience a, peu à peu, diſſipé les illuſions, éclairci les obſcurités, écarté les ſyſtêmes, adopté & combiné les principes.

Un principe eſt donc un réſultat du calcul & de l'expérience. La Politique n'eſt donc pas un Art de ſentiment ni une Science de ſyſtême. Des idées neuves ne peuvent donc pas prévaloir ſur les idées antiques, par cette raiſon ſeule qu'elles ont le mérite de la nouveauté. On ne devient pas Légiſlateur en un moment. Ceux qui dédaignent de conſulter les Oracles de l'antiquité, ceux qui regardent en pitié, & le Sénat de Rome, & l'Aréopage d'Athene, & le Parlement l'Angleterre, & les Méditations de Monteſquieu, & les Obſervations de Blacſtonne, & les Réflexions d'Hume, de Robertſon, de Ferguſon, de Lolme, peuvent être des hommes de génie, mais leur génie eſt bien précoce, bien précipité, bien enfant, s'il faut le dire, pour quitter ainſi les Vieillards de la Sageſſe.

Toutes les révolutions ont beſoin du courage. Auſſi rien ne les accélere comme la magnanimité des jeunes gens. Mais s'ils excellent à démolir le préſent, ils n'excellent pas de même à fonder l'avenir. C'eſt l'œuvre de l'âge mûr, des eſprits mûrs, des idées mûres. Cette maturité, jettant de côté les paſſions toujours extrêmes & toujours imprévoyantes, s'occupe à poſer des fondemens ſolides & des bornes ſalutaires.

C'eſt, je crois, une Monarchie que l'on veut

établir, ou plutôt rétablir en France. Si l'on a d'autres desseins, toute considération monarchique doit disparoître, & notre dispute finir. Alors, changeant de systême, nous serons forcés de changer de langage; mais qui pourra changer la position géographique de cet Empire? Qui pourra nous placer, ainsi que l'Amérique septentrionale, dans un Continent tout neuf & à deux mille lieues des Puissances jalouses qui nous environnent? Faut-il, pour le malheur de nos imaginations démocratiques, que nous trouvions sur toutes nos frontieres l'ambition qui nous menace & l'avidité qui nous épie? Faut-il que, malgré nos jeunes Républicains, le Génie antique de la France nous commande, nous crie du haut des Alpes, des bords du Rhin, des rivages de l'Océan : Français! ayez un Roi!

J'ignore si c'est un fantôme que je vois, si c'est une vision qui m'inspire, mais je lui obéis; & tandis qu'un parti dominant ou une Secte naissante se moqueront de la Monarchie, je vais revenir à la question monarchique qui est débattue par les uns & tranchée par les autres. Je commence, Messieurs, par me disculper de la fausse opinion que M. Schmits m'attribue. Voici le passage, dont il n'a cité que la premiere ligne.

« Le Corps exécutif ne doit ni dominer, ni
» même influer sur le Corps législatif; mais il
» peut examiner, mais il doit sanctionner des
» Loix qui peuvent n'être pas toujours infail-
» libles, & qui pourroient être quelquefois in-
» exécutables. Une Assemblée qui seroit formée

» toute entiere de Montesquieu, de Mablys,
» de Solons, d'Aristides, ne craindroit pas de
» consulter l'expérience. La connoissance des
» principes ne suffit pas sans celle des obsta-
» cles. L'administration est un cours expérimen-
» tal de politique; elle verra moins bien assu-
» rément que l'Assemblée Nationale chaque in-
» térêt local; mais souvent elle verra mieux le
» point où ces interêts se choquent & celui où
» ils se rallient. Aucune Loi n'étoit proclamée
» à Rome, sans être sanctionnée par le Peuple
» & par le Sénat. Aucune Loi n'étoit procla-
» mée à Carthage, si elle n'étoit sanctionnée par
» le Sénat, le Peuple & les Suffètes. L'Angle-
» terre, l'Amérique ont reconnu la nécessité
» d'une double Sanction. Craignons de vouloir
» être plus libres que les Peuples les plus libres;
» ayons le courage d'étendre notre liberté, mais
» la sagesse d'en reconnoître les limites. »

Voilà, Messieurs, le passage d'après lequel M. Schmits a la bonté de conclure que le pouvoir exécutif ne doit point participer à la Législation. Décidez vous-même si le passage a été bien choisi, & si la conclusion a été bien tirée.

J'ai dit, & je pense que le Monarque ne doit ni dominer, ni influer même sur l'Assemblée législative; mais c'est par rapport aux délibérations que l'on y fait, & qui ne sauroient être trop indépendantes. Quant aux Loix que l'on y détermine, elles ne peuvent acquérir le caractere inviolable de Loi générale, que lorsqu'elles sont revêtues de la double autorité de l'Assem-

blée & du Monarque. Je ne compte point, Messieurs, faire par là ma cour au Ministere, ni un présent au Roi; je ne songe qu'à la liberté publique, qui ne seroit pas moins en péril, lorsqu'elle dépendroit de la seule Assemblée, que si elle dépendoit du seul Conseil. Le Conseil du Roi, fût-il le Conseil du génie, ne doit participer en rien aux délibérations. L'Assemblée Nationale, fût-elle l'assemblage de toutes les lumieres, doit soumettre encore se décrets à une lumiere extérieure.

Personne n'attache une idée plus auguste & une espérance plus vaste que celle que j'attache ou Corps législatif; mais je ne le crois point infaillible; je ne le crois point inaccessible aux surprises, aux erreurs, aux cabales mêmes. Du sein de la fermentation s'élevent des vapeurs contagieuses; du fond des ténebres partent des coups inattendus & terribles. Je connois tout l'empire que peut prendre, & tout le mal que peut opérer un homme éloquent ou un parti ambitieux. Pour dissiper la fascination de la parole, pour détruire le maléfice de l'intrigue, il faut qu'une Loi, échappée ou surprise au Tribunal législateur, reparoisse devant le Tribunal administrant. Si le premier possede la science des principes, le second ne connoît que trop la science des obstacles; il confrontera une Loi nouvelle avec les Loix déjà existantes, déjà éprouvées. L'enthousiasme sera revisé par le sang-froid & la conspiration écartée par la politique. C'est là le premier motif du *Veto royal*. Voici le second.

Le pouvoir exécutif n'a que le *Veto* pour ſa propre défenſe. Sans le *Veto*, en mêlant avec adreſſe des formules de reſpect & des tentatives de violence, on le dépouilleroit peu à peu. Nous voyons, par ce qui arrive aujourd'hui, la marche progreſſive de l'intrigue ſecrette, & les excès accumulés de la liberté fauſſe ou mal entendue. Nous pouvons auſſi, en remontant à des époques plus anciennes & à des révolutions étrangeres, retrouver la même marche & les mêmes excès, ou de plus affreux encore. Tiberius Gracchus ſappa les fondemens de Rome, en demandant que les Plébiſcites ou les Décrets du Peuple, autoriſé par ſes Tribuns, ne fuſſent pas ſoumis à la cenſure du Sénat. La Secte des Indépendans livra l'Angleterre & la tête de Charles Ier. à Cromwel, en ordonnant que les Loix du Parlement ſeroient affranchies de la cenſure du Trône. La ſanction n'eſt en effet qu'une cenſure. Le génie lui-même a beſoin d'un cenſeur. La liberté en a plus beſoin encore. Dans ſon impétuoſité magnanime, elle renverſeroit le Trône. Elle ſe feroit une gloire de ſes attentats. Elle ſe feroit un jeu ſuperbe de la deſtruction. Armée d'inſtrumens applaudis, au milieu des acclamations d'une multitude inſenſée, elle démantibuleroit, piece par piece, le pouvoir exécutif. Il ne pourroit plus ſe maintenir contre les attaques d'une Aſſemblée qui, dégagée de tout frein, excitée par les Mécontens, entraînée par les clameurs, agitée par les ſoupçons, ne garderoit pas long-temps la modération ni la meſure. Mais le pouvoir exécutif eſt ſi vaſte,

dira-t-on ; il eſt ſi actif, ſi impoſant ! Il ceſſeroit, Meſſieurs, d'être tout cela. Il ſeroit reſtreint tant qu'on voudroit; il ſeroit ſuſpendu auſſi long-temps qu'on voudroit; il ſeroit avili plus qu'on ne voudroit. Je compare la puiſſance exécutive ſans *Veto* à une Citadelle ſans portes & ſans gardes. Elle céderoit au premier aſſaut; elle ſeroit outragée, dévaſtée, démolie.

Ainſi le Chef ſuprême de la Monarchie finiroit par être à peine un Préſident. Il ſeroit à peine un Magiſtrat. Il ſeroit le Greffier, le Commis de l'Aſſemblée légiſlative, au lieu d'être ſon Aſſocié. L'Empire Romain, dit Monteſquieu, commença par Auguſte, & finit par Auguſtule.

Dans les anciens Champs de Mars, nos Rois, ſelon Villaret, ſelon Boulainvillers, ſelon Mably lui-même, pouvoient ſuſpendre les délibérations & rompre les Aſſemblées. Ils y aſſiſtoient. Ils les dirigeoient. Ils propoſoient les Loix. Ils les modifioient.

Sous Charlemagne, le Géant de la Monarchie; ſous Charles-le-Chauve, le Paralytique de ſa race, la Loi étoit faite d'après le conſentement du Peuple & l'arrangement du Monarque.

Tous les Rois de la Dynaſtie régnante ont exercé le pouvoir légiſlatif le plus étendu, le plus deſpotique : ils avoient à peine laiſſé au Peuple la faculté d'obéir : ils lui ordonnoient d'exiſter pour leur gloire, & de ramper & de mourir dans la pouſſiere.

Louis XVI a relevé un Peuple magnanime. Il lui a rendu la véritable exiſtence nationale. Il

a aſſocié ſes Sujets à l'Empire, ou du moins à la Légiſlation : & ſes Sujets voudroient lui dérober, lui arracher la part qu'il s'eſt réſervée, la part qui lui eſt due! Je ſais que la reconnoiſſance eſt une vertu morale, & non une raiſon politique. Mais vous convenez que la raiſon politique demande que le pouvoir exécutif appartienne au Monarque; & je vous ai démontré que, ſans *Veto*, il appartiendroit au premier Uſurpateur, au premier Enthouſiaſte qui s'avanceroit à la tête de l'Aſſemblée Nationale, & qui ſeroit ſuivi de la populace aveuglée. L'intérêt de la Loi, l'intérêt de la liberté, l'intérêt de l'ordre, l'intérêt du Peuple, exigent, néceſſitent donc la barriere du *Veto*.

Mais, dira-t on, l'Ariſtocratie s'appuiera ſur cette barriere. Je répondrai : vous craignez l'Ariſtocratie des Nobles qui ne vit plus, & vous ne craignez pas l'Ariſtocratie des Riches qui eſt immortelle, & vous encouragez l'Ariſtocratie des Démagogues, qui, encore à ſon berceau, déploie déjà une vigueur ſi formidable! L'Ariſtocratie des Nobles! Comment pourroit-elle renaître en préſence d'une Aſſemblée permanente & jalouſe, à la face d'une Nation inſtruite & armée, au milieu des lumieres inextinguibles de la Philoſophie, devant tous les titres ſolemnels & réunis de l'égalité primitive & de l'équité ſociale? L'Ariſtocratie des Nobles! Plus elle a régné, plus elle a opprimé, moins elle peut ſe relever de ſa chûte. Les noms reſteront dans l'Hiſtoire, les abus dans le ſouvenir, les haines dans

les cœurs. Un Peuple immenſe garde le tombeau où elle eſt enſevelie : nulle puiſſance humaine ne peut en enlever ni en ranimer la cendre.

Mais, dira-t-on encore, la balance du *Veto* entraînera la prépondérance du côté des Miniſtres, & le Deſpotiſme miſtiſtériel régnera de nouveau en France. Je répondrai : les Miniſtres, perſécuteurs juſqu'à préſent, ſeront déſormais perſécutés eux-mêmes. L'ambition de leur ſuccéder ouvrira les yeux les plus clairvoyans ſur leur conduite. La méfiance ſemera, & loin d'eux, & autour d'eux, les ſuſpicions les plus coërcitives. La calomnie & la vengeance, non contentes de maléficier leur miniſtere, pénétrant juſques dans leurs ſociétés & leurs penſées les plus ſecrettes, empoiſonneront leurs amitiés, envenimeront leurs deſſeins, déshonoreront juſqu'à leurs vertus. Un grand homme enfin ceſſera preſque de le paroître auſſi-tôt qu'il ſera Miniſtre. Sa place ſera le comble ou le ſupplice de ſa grandeur. Si ma prophétie vous paroît haſardée, je puis vous la montrer accomplie. Conſidérez l'Angleterre. Le Monarque y poſſede, ſans contradiction, le *Veto* dans toute ſa plénitude ; ſes Miniſtres ſont-ils tout puiſſans? Ne ſont-ils pas reſponſables? Ne ſont-ils pas forcés d'être, non-ſeulement circonſpects, mais encore puſillanimes? Pour échapper à la vengeance, pour réſiſter aux factions, ne ſont-ils pas honteuſement réduits à briguer, à payer, à mendier les ſuffrages? Où eſt donc leur prépondérance? Martyr de ſa Patrie, manœuvre de l'adminiſtration, le ſage Pitt, l'économe Pitt, le la-

borieux & eſtimable Pitt peut à peine défendre ſa renommée, ſa Nation & ſon Prince contre des partis acharnés, toujours vaincus & toujours renaiſſans, toujours humiliés & toujours intrépides. Tant une Aſſemblée légiſlative, dans ſa jalouſie aveugle, ou dans ſes mouvemens extrêmes, fait effort pour abattre ou pour flétrir le Miniſtere le plus circonſcrit & le plus réſervé?

Mais, dira-t-on enfin, le Roi trompé ou ſéduit, environné de Miniſtres reſponſables, mais irreſponſable lui-même; animé par des vertus pures, mais conſeillé par des Courtiſans inſidieux, pourra, malgré ſon zele, malgré ſa probité, malgré ſa Nation, rejetter des Loix excellentes. Non, Meſſieurs. Une Loi excellente, une Loi évidemment bonne forcera le Conſeil, le Miniſtere, la Cour, le Prince lui-même. Elle ne pourra du moins être rejettée impunément. Le cri univerſel, le tocſin de la plainte, le volcan de l'indignation populaire avertiroient bientôt le Monarque du danger de ſes refus. Une Nation qui a reſaiſi le droit naturel, ne le laiſſe pas reprendre, ne le laiſſe pas endommager, ne le laiſſe pas même approcher. Elle veille nuit & jour ſur ſes intérêts. Cette penſée acquiert par ſa continuité, par ſa communication, par ſa publicité, un empire incommenſurable & irréſiſtible. Porté d'un mouvement unanime, l'eſprit public, ainſi que le fluide univerſel, agira dans tous les ſens, preſſera par tous les côtés, s'inſinuera dans toutes les têtes, pénétrera à travers tous les obſtacles. Le *Veto* ſeroit donc impuiſſant contre les Loix

utiles. Cela eſt ſi vrai, qu'il eſt ſans exemple que le Roi d'Angleterre ait refuſé de ſanctionner une Loi déſirée par le Peuple Anglois. Tant que le doute couvre la bonté de cette Loi, le *Veto* peut la ſuſpendre : dès que le doute tombe, le *Veto* tombe avec lui.

Sur quelles Loix porteroit donc l'autorité négative de la ſanction? Sur les Loix précipitées, ſur les Loix équivoques, ſur les Loix incompatibles, ſur les Loix anti-monarchiques ou anti-populaires, ſur les Loix enfin qui tendent à dégrader la Royauté, à démembrer le Royaume, à rompre ou à croiſer l'union des Provinces, à uſurper, à mutiler, à paralyſer même le pouvoir exécutif, ſeule garde contre l'anarchie, ſeule garde contre l'ariſtocratie, ſeule garde contre les factions inteſtines & contre les invaſions étrangeres. Je ne calomnie pas d'avance la Légiſlation Françoiſe : j'anticipe ſeulement ſur le cours naturel des paſſions humaines. Elles arriveront dans les Aſſemblées Nationales. Elles y ſiégeront à côté des vertus. Elles ſeront quelquefois plus éloquentes. Elles voudront briller par les tempêtes. Elles opprimeront au nom de la Liberté. Indignées des obſtacles, elles ſe roidiront contre les meilleurs principes. Elles fouleront aux pieds les uſages antiques, verſeront le mépris ſur l'amour de l'ordre, le fiel ſur leurs adverſaires, la flamme dans les têtes; & après avoir miné le Trône, le diſſoudront avec éclat.

Soyez sûrs, Meſſieurs, que ceux qui déclament contre le *Veto* ont deux fauſſes idées, une fauſſe

idée du *Veto*, & une fausse idée du Gouvernement. Il est impossible d'approfondir le *Veto*, sans reconnoître qu'il ne peut jamais être qu'une suspension préservative. Il est impossible d'approfondir le Gouvernement Monarchique, sans reconnoître que la Sanction Royale constitue, non le pouvoir exécutif, mais la Royauté. M. de Lolme a parfaitement démontré que le Roi, dans une Monarchie limitée, n'est autre chose que le Tribun permanent du Peuple, & qu'il possede, ainsi que les Tribuns des temps fortunés de la République Romaine, le droit d'arrêter les volontés du Sénat Législateur. Celui-ci n'est pas la Nation, mais l'Assemblée de ses Représentans. Celui-là n'est pas la Nation non plus, mais son Représentant suprême, son Défenseur légitime. Il n'est pas simplement Député, Mandataire; il est Souverain en partie. La Nation lui a cédé, non pas tout son pouvoir, mais sa place. Elle a fait de lui une puissance collective & un personnage moral, politique, presque surnaturel. En un mot, elle s'est confiée à lui pour toujours, comme elle se confie pour un temps à ses Députés. La part législative lui appartient donc en vertu des pouvoirs antiques dont le Peuple l'a investi en le couronnant. Lui ôter cette part, c'est lui ôter la Couronne. Lui ôter la Sanction, c'est le détrôner: c'est créer le Sénat de Suede, c'est renouveller les Décemvirs : c'est, au lieu d'un Despote enchaîné par les Loix, installer douze cens Despotes qui enchaîneroient, & la Loi, & le Prince, & la Nation.

Je ne voudrois pas plus être l'efclave d'un Corps que d'un Homme. Je ne voudrois pas plus être victime des erreurs d'une Affemblée que de celles d'un Confeil. Je ne crois ni à l'infaillibilité du Pape, ni à celle du Roi, ni à celle du Sénat, ni à celle des Miniftres, ni à celle des Conciles, ni à celle des Affemblées Nationales, ni même à celle des Nations & du Genre humain. Mais je me contente d'une balance où tous les témoignages feront pefés, & où tous les pouvoirs feront réduits à ce qu'ils doivent être. Je ne penferai jamais, avec le Peuple économifte, que l'évidence viendra illuminer les Peuples, & feule balancer toutes les paffions. Je ne penferai jamais, avec le Peuple novateur, que la fcience des contre-poids, enfeignée par des Sages, vérifiée par les Anglois, adoptée par les Américains, pratiquée par les Spartiates, & par les Romains, & par les Carthaginois, ne foit qu'une vieille chimere. Je ne penferai jamais que le méchanifme des Gouvernemens foit le feul qui puiffe fe mouvoir par un feul reffort. Enfin je ne regarderai jamais comme une Loi parfaite, que celle qui aura été délibérée avec indépendance, & fanctionnée avec examen.

Si le Prince rejettoit mal-à-propos une Loi utile, la Nation eft toujours là pour foutenir fes Légiflateurs, pour ramener la bonne Loi. Mais fi la Nation étoit obligée, lorfque fes Députés s'égareroient, de les intimider, de les obféder, de les diffoudre, tout feroit perdu. Ainfi, la balance de la Sanction eft néceffaire à la sûreté du

Roi, à la sûreté de l'Assemblée, à la sûreté du Peuple. L'utilité est évidente, le danger est nul ; car, encore une fois, le Roi Britannique, malgré son *Veto* absolu, est si foible, si menacé, si agité sur son trône, qu'il est forcé de l'abaisser à la priere, à l'intrigue, & même à la corruption. Il achete la prépondérance, donc il ne l'a pas.

Pardonnez-moi, Messieurs, la longueur & la précipitation de ma lettre. J'ai dû, en conscience, réfuter une fausse opinion que l'on m'imputoit, & j'expose la mienne librement devant les amis de la liberté.

Je me résume en deux mots : il faut une barriere invincible aux abus du pouvoir; il faut une regle constante aux abus de la liberté. L'Assemblée permanente remplira le premier objet, la Sanction royale le second.

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

CÉRUTTI.

A Paris, ce 3 Septembre 1789.

P. S. Citoyens François, existe-t-il parmi vous un seul Homme qui voulût être esclave dans sa condition ? Et votre Monarque seroit esclave sur le Trône ! L'intérêt le plus vaste, celui qui

protege tous les intérêts, ne feroit admis, ni à délibérer, ni à ftatuer fur la chofe publique! Le Diadême feroit un bandeau paffif, un nœud fervile! L'expérience de l'adminiftration feroit perdue pour l'Etat! Le Roi ne feroit enfin que le premier Manœuvre de fon Empire! Tout feroit libre, excepté lui! Un fimple Laboureur, un Artifte borné, un Jurifconfulte litigieux, un noble Spadaffin, un Prêtre fanatique, un Courtifan frivole donneront des loix en Maîtres abfolus, & le Prince les recevra en Valet foumis! Citoyens François! eft-ce là le Roi que vous demandez? Vous ne fouffrez pas que le Trône exerce le Defpotifme fur le moindre de vous, & le moindre de vous pourra exercer le Defpotifme fur le Trône! Souvenez-vous du mot de Guillaume III : Je ne veux être, dit ce Prince aux Anglois, ni votre oppreffeur, ni votre mendiant; je veux obéir libre comme vous. Ce Prince cependant n'étoit pas defpotique. Malgré fon *Veto* abfolu, malgré fon rare génie, malgré fon imperturbable fermeté, malgré le befoin continuel que l'Angleterre avoit de lui pour fe garantir, & de Louis XIV, & des Stuards, il n'exerça, pendant tout fon regne, qu'une autorité chancelante & précaire. Il étoit, difoit-on, le Roi de la Hollande & le Stadhouder de l'Angleterre : tant le *Veto* abfolu eft dangereux! tant ceux qui déclament contre, font inftruits!

Quelques-uns ont voulu s'abonner à un *Veto* fufpenfif, comme fi le *Veto* abfolu étoit autre chofe qu'une fufpenfion; comme s'il pouvoit

empêcher la Loi, ſuſpendue un moment, de reparoître mieux motivée ou mieux faite !

D'autres demandent que le Prince ſoit obligé de motiver lui-même ſon refus. Rien ne paroît plus raiſonnable ; mais les motifs déclarés produiroient des repliques ſuivies, & la diſpute agiteroit ſcandaleuſement ceux qui doivent s'accorder. La Loi Anglaiſe, dit Blacſtone, a défendu au Roi de motiver ſon *Veto*, parce qu'elle a voulu prévenir le ſchiſme. Le Corps légiſlateur eſt comme un Auteur qui montre ſon ouvrage à un ami. La chaleur de la compoſition, celle de l'amour propre, celle de la diſpute s'uniſſent pour foudroyer les critiques les plus amicales. Le plus sûr eſt de laiſſer repoſer l'ouvrage, & d'attendre que la tête & la vanité ſe raviſent.

D'autres enfin ont propoſé un appel au Peuple : *riſum teneatis, amici !* Voilà un moyen ſuperbe, non pas de refaire la Monarchie, mais de refaire le cahos. Chaque Loi deviendroit un procès entre le Monarque & l'Aſſemblée nationale : quand le premier auroit pour lui la raiſon, le ſecond auroit pour elle la multitude. Le Roi perdroit tous ſes procès ; il perdroit ſa dignité ; il perdroit ſes Miniſtres ; ce ſeroit le Plaideur le plus infortuné. Chaque Loi deviendroit en même temps un procès entre les Provinces dont les unes accepteroient le décret, dont les autres le rejetteroient, dont pluſieurs le modifieroient & le dénatureroient totalement. Par-là on détruiroit, & le *Veto*, & la Loi, & l'Aſſemblée nationale, & le Trône. Par-là, on prépareroit,

chaque année, une guerre civile. Cette imagination fait honneur aux Professeurs des complots ; mais n'annonce pas un Professeur de Logique, ni un Professeur de Législature.

Les Novateurs superbes qui tourmentent ainsi de grandes questions, commencent toujours par exclure les idées de combinaison & de convenance : je le crois bien ; les leurs n'en ont aucune. Ils prennent pour perfection la nullité, & pour progrès la destruction. Ils font leurs plans, comme les Turcs font leurs guerres, en dévastant tout ce qui leur fait ombrage.

Sans avoir la ridicule présomption de préférer mes plans à ceux de personne, je puis dire que je n'ai jamais varié dans mes idées. La Liberté populaire & la Sanction royale ont été les deux points inséparables que j'ai traités & soutenus dans tous mes écrits. Je me suis élevé sans cesse contre l'aristocratie des Nobles, contre celle des riches, contre celle des Magistrats, contre celle des Ministres ; mais si l'Assemblée Nationale touchoit au *Veto* royal, je la regarderois comme plus nuisible elle seule, que toutes ces aristocraties ensemble. Elle tromperoit le Souverain qui s'est abandonné à elle ; elle trahiroit la Nation qui lui a recommandé le Trône ; elle compromettroit nos droits en les exagérant ; enfin, elle ne serviroit que le parti factieux qui veut notre ruine, & le parti étranger qui veut notre dissolution. Le Prince, au péril de sa Couronne, au péril même de ses jours, seroit obligé de la dissoudre, plutôt que de laisser ignominieusement dissoudre la Monarchie.

Des voix fanatiques ou insensées vont peut-être tonner contre ma franchise. Tous mes amis savent si elle est désintéressée, si elle est pure, si elle est courageuse. Je n'ai jamais aspiré à la faveur des Rois, ni à celle des Grands. J'ai aspiré peut-être à la faveur du Peuple. Mais j'aimerois mieux tomber sous ses coups, en lui disant la vérité, que mentir lâchement au milieu de ses acclamations. Si une meute acharnée accouroit vers moi pour me traîner à la mort, je dirois comme le bon La Fontaine : *j'y allois.*

Je suppose que la caverne des proscriptions, fermée par la sagesse municipale, s'ouvre de nouveau ; que ceux qui ont osé y demander la tête du Citoyen le plus constant dans son zele & le plus irréprochable dans sa conduite, M. Mounier, me joignent à lui dans son supplice comme je me joins à lui dans ses principes ; je suppose que ceux qui ont conduit, à travers les ténebres, les massacres de Paris & les ravages des Provinces, me fassent conduire par leurs satellites sur le théatre où ils font assassiner les Loix & les Citoyens : voici ce que je dirois, si la horde sanguinaire & entrc-pophage m'accordoit la liberté des dernieres paroles.

Peuple féroce & crédule ! victime de vos fureurs, après avoir été l'Apôtre de vos intérêts, je vous excuse & je vous plains. Vous êtes des hommes, & l'on a fait de vous des tygres. Vous composiez la Nation la plus brillante, & l'on vous assimile aux Nations les plus sauvages.

On vous fait servir d'instrument pour dissoudre cette belle & magnifique Monarchie. Dans cette dissolution, quelle Cité s'affaissera la premiere? C'est la vôtre. Pour être la Cité souveraine, Paris a besoin d'être la Capitale d'un grand Royaume. Ce n'est point sa situation qui la rend telle, c'est le voisinage du Trône, c'est la puissance du Monarque. Laissez démolir le Trône, laissez abolir le Monarque, Paris est aboli, Paris est démoli lui-même. Tant de Provinces tributaires cesseront d'y verser leurs tributs. Tant d'autres Capitales qui lui sont soumises, cesseront d'en dépendre. Elle dépendra à son tour, ou plutôt elle sera dédaignée, abandonnée, oubliée de la foule indépendante des Cités inférieures. Le fleuve des Richesses, celui du Commerce, celui des Arts ne déborderont plus dans ses murs; le seul Fleuve qui lui restera, c'est la Seine bourbeuse. Des Quais somptueux, de fastueux Palais n'enrichiront plus ses bords attristés. Les amas de pierre & de marbre, transformés aujourd'hui en temples & en édifices imposans, retomberont dans les abîmes dont ils sont sortis. Les forêts sauvages regagneront ses remparts, ses fauxbourgs. Le daim léger, le loup dévorant choisiront leurs tanieres sous les arcades abattues de ce Palais qui est aujourd'hui le foyer de la liberté & le théatre des plaisirs. Le Voyageur viendra contempler les vicissitudes humaines. Les Citoyens de Londres viendront fouler d'un pied triomphant les ossemens de sa Rivale. Ils rapporteront dans leur Isle for-

tunée les ruines de Paris, comme ils ont rapporté celles de Palmyre. Palmyre eſt pour vous un grand exemple. Cette Cité opulente & ſuperbe tomba lorſque Rome eut immolé Odenat, enchaîné Zénobie, & proſcrit le ſage Longin. O Paris ! tremble d'être relégué dans ton antique enceinte ! tremble de redevenir ce que tu étois avant la Monarchie ! Si elle eſt détruite, tu ne ſeras plus la Capitale des Français, des Artiſtes, des Héros, des Savans : tu ne ſeras que la Ville des Bateliers & des Bateleurs.

Puiſſe ce Diſcours de mort n'être qu'un rêve de malade ! puiſſe l'effervefcence qui gagne & qui trouble les têtes les plus calmes, s'appaiſer ! puiſſe l'eſprit légiſlateur deſcendre ſur nous avec l'eſprit de la concorde !